



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale constitutive

**le mercredi 22 juin 2016 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2016**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Assemblée constitutive**
 - 3.1 Mode de convocation
 - 3.2 Election de la commission financière
 - 3.3 Election de la commission d'aménagement
 - 3.4 Election de la commission des naturalisations
- 4. Délégation au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 10 alinéa 1 lettre g de la loi sur les communes (LCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.- par année au sens de l'article 10 alinéa 2 de la LCo.**
- 5. Nomination de l'organe de révision**
- 6. Divers**

Le Conseil communal